

**A la demande du Président de la République et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères,** la France met en place un effort structuré pour venir en aide à la population arménienne affectée par le conflit du Haut-Karabagh. Ce dispositif est coordonné, dans le cadre d'un comité de pilotage, par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il mobilise l'État, les associations de solidarité avec l'Arménie, des organisations humanitaires, des fondations d'entreprises et des établissements hospitaliers. Il s'articule en trois axes.



Après les premières actions d'urgence constituées par l'envoi d'une mission de chirurgiens et de matériel médico-chirurgical en Arménie, plusieurs envois de fret humanitaire sont organisés. Affectés par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, les vols cargo transportent vers Erevan du matériel médical d'urgence, mais aussi des couvertures et des kits d'hygiène destinés à être distribués aux personnes affectées par le conflit.

Ils transportent également des dons rassemblés par les associations de solidarité avec l'Arménie, notamment le Fonds Arménien, la Fondation Aznavour et l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance, ainsi que du fret humanitaire fourni par des organisations humanitaires et par des fondations d'entreprises.

Le deuxième axe concerne le renforcement de la coopération hospitalière entre des établissements des deux pays. En France, l'assistance publique des hôpitaux de Paris, celle de Marseille et les hospices de Lyon sont déjà mobilisés.

En parallèle, il est prévu un soutien à des projets déployés en Arménie par des organisations humanitaires ou des agences des Nations unies.

**Les collectivités locales, déjà nombreuses à avoir manifesté activement leur soutien, sont invitées à s'associer à cette démarche** en apportant leurs contributions à ce fonds qui contribuera au financement des actions prévues dans le dispositif.

## ➤ COMMENT AGIR GRÂCE AU FACECO ?

### 1. CHOISIR...

Votre collectivité souhaite contribuer au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de venir en aide aux populations arméniennes,



### 2. CONTRIBUER...

À la suite de la délibération, votre trésorerie compétente effectue un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques (DSFIPE) :

#### **Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger**

#### **Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)**

Code banque : 30001 - code guichet : 00589

Compte : A44A0000000 - clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A 00 0000 013

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT

Lors du virement, préciser le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder : **1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger »** en mentionnant le pays ou la crise ciblé.



### 3. OFFICIALISER...

Votre collectivité officialise le don en cours de versement :

- **auprès du service recettes Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger** en lui faisant parvenir par courriel ([dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr)) ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds (pays ou crise) ;
- **auprès du Centre de crise et de soutien du MEAE** en adressant une copie du message par courriel ([comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr](mailto:comptabud209.cdcs@diplomatie.gouv.fr)) ou par voie postale à l'adresse indiquée ci-dessous.



## ➤ CONTACT

[cohs.cdcs@diplomatie.gouv.fr](mailto:cohs.cdcs@diplomatie.gouv.fr)

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
Centre de crise et de soutien  
37 quai d'Orsay – 75700 PARIS 07 SP

FACECO 

